

447.971
C7492d
1937c

DEUXIÈME
Congrès de la Langue Française

AU

CANADA

VOEUX ADOPTÉS

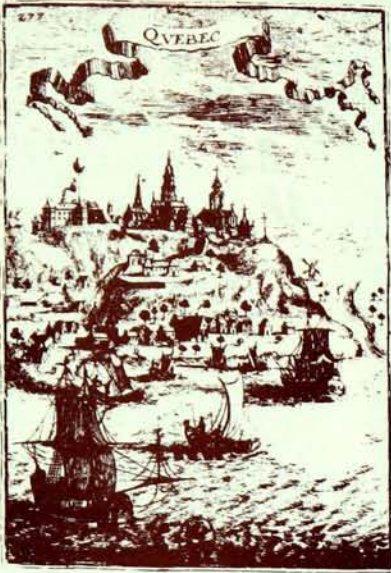
par les Sections d'Étude du Deuxième Congrès de la Langue
française au Canada réunies en assemblée générale,
le 30 juin et le 1er juillet 1937.



PC
3601
C749v
1937

LE COMITÉ PERMANENT
DES CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE EN AMÉRIQUE
UNIVERSITÉ LAVAL
—
QUÉBEC

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES



Bibliothèque Nationale du Québec

DEUXIÈME
Congrès de la Langue Française

AU

CANADA

VOEUX ADOPTÉS

par les Sections d'Étude du Deuxième Congrès de la Langue
française au Canada réunies en assemblée générale,
le 30 juin et le 1er juillet 1937.



LE COMITÉ PERMANENT
DES CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE EN AMÉRIQUE
UNIVERSITÉ LAVAL
—
QUÉBEC

53655

PC
3601
c6
1937c

VOEUX ADOPTÉS

par les Sections d'Étude du Deuxième Congrès de la Langue française au Canada réunies en assemblée générale, le 30 juin et le 1er juillet 1937.

I

VOEUX DE LA SECTION DE LA LANGUE

Vœu 1er — La phonétique et l'élocution.

Considérant que, dans l'évolution d'une langue, la prononciation courante est le premier agent qui contribue à sa conservation ou à son altération ; qu'il importe donc de garder à notre prononciation du français les caractères que le génie de la langue, interprété par l'usage, lui a imprimés et de les lui rendre là où elle les a perdus ;

Considérant que nos manquements les plus graves aux règles d'une prononciation correcte proviennent de défauts habituels dans l'émission des sons et que, tout en cherchant à éviter les fautes particulières et accidentelles, il est surtout opportun de corriger nos vices de prononciation ;

Considérant que des études et des exercices de phonétique, basés sur la science des sons du français, sont propres à assurer l'émission de chaque son avec le timbre qui lui convient et l'articulation de chaque consonne suivant sa nature ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que dans les collèges, dans les couvents, dans les petits et grands séminaires, et particulièrement dans les écoles normales, on apporte un soin particulier à l'enseignement méthodique de la phonétique française et de l'élocution, et que, là où cet enseignement ne se donne pas encore, on s'empresse de l'établir en le confiant à des professeurs compétents ; et que même à l'école primaire, les professeurs donnent un soin particulier à la diction.

Vœu 2ème — Enquêtes sur le parler actuel des Franco-Américains.

Considérant la grande nécessité de faire du parler franco-américain l'objet de recherches approfondies et sympathiques ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Qu'un programme d'enquêtes sur place soit mis en œuvre dans tous les centres de la Nouvelle-Angleterre où la population française est restée étroitement unie ; que le Comité Permanent établisse un comité de linguistique, composé de Canadiens, d'Acadiens et de Franco-Américains ; que ce comité cherche à resserrer les liens entre la Société du Parler français au Canada et les universités canadiennes-françaises d'une part et la Société Historique franco-américaine, l'Association des Professeurs franco-américains et le Collège de l'Assomption d'autre part ; que ce comité, dans le but de faire préparer un atlas linguistique de la Nouvelle-Angleterre, 1° dresse des questionnaires pour enquêtes, afin de compiler tous les vocables et locutions qu'il s'agira d'enregistrer, 2° réunisse et classe les rapports obtenus, susceptibles de faire connaître à fond les particularités linguistiques de la région canadienne d'où est sorti chaque groupement franco-américain, et 3° recueille sur des disques phonographiques le plus de spécimens possible du parler populaire.

Vœu 3ème — Étude de l'Histoire régionale.

Considérant que l'étude de l'histoire régionale est un excellent facteur de survivance et un moyen de développer la fierté nationale ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que l'on fonde un plus grand nombre de sociétés d'histoire régionale et locale et que l'on invite spécialement jeunes gens et jeunes filles à en faire partie.

Vœu 4ème — Les bibliothèques publiques.

Considérant l'importance primordiale de la lecture française et des bibliothèques publiques pour notre formation ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que les bibliothèques se multiplient et que l'on favorise de toutes façons la lecture des bons ouvrages de langue française ;

2° Que dans chaque bibliothèque publique, on tienne à la disposition des travailleurs une bibliographie efficace ;

3° Que dans le choix des bibliothécaires, on donne la préférence à ceux qui possèdent une solide culture générale et qui ont suivi des cours de bibliothéconomie.

Vœu 5ème — La publicité.

Considérant l'immense influence qu'exerce la publicité sur la langue parlée comme sur la langue écrite ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que, pour la rédaction et l'émission des annonces, les publicitaires n'emploient que des compétences ;

2° Que le public acheteur exige que l'annonce soit rédigée en bon français.

Vœu 6ème — La revue.

Considérant l'importance de la revue littéraire et scientifique dans le relèvement intellectuel des nôtres ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que la revue de bonne tenue française reçoive du public un encouragement plus efficace et que les magazines et les revues de qualité inférieure soient bannis de nos foyers.

Vœu 7ème — L'enseignement de la langue française parlée.

Considérant que l'enseignement de la langue française parlée ne saurait produire des résultats durables sans une sanction appropriée qui atteigne à la fois l'instituteur, l'élève et la famille ;

Considérant que l'enseignement de la phonétique et de la diction par des professeurs spéciaux semble inefficace ;

Considérant qu'une culture philologique est nécessaire à l'instituteur chargé d'enseigner la syntaxe ;

Considérant que la publicité commerciale exerce sur la langue française au Canada une influence néfaste ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que le programme de l'enseignement primaire comporte un examen de langue obligatoire pour la promotion des élèves ;

2° Que les membres du personnel enseignant suivent des cours de phonétique et de diction et que l'examen éliminatoire des candidats à l'enseignement comporte un examen de langage très sérieux ;

3° Que l'on impose aux membres du personnel enseignant un cours de philologie ;

4° Que l'on fonde un « Office de la langue française au Canada » pour l'examen et la correction des enseignes, des affiches ou des circulaires.

BIBLIOTHÈQUE DE

JANV 12 1966

L'ÉCOLE des HAUTES ÉTUDES
COMMERCIALES

II

VOEUX DE LA SECTION DES ARTS

Vœu 8ème — La culture de l'art.

Attendu qu'il importe pour l'illustration de l'esprit français au Canada et aux Etats-Unis que l'on s'applique davantage à la culture de l'art et que l'on donne à notre art une valeur originale ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Qu'en ce qui concerne les arts appliqués comme la céramique, la serrurerie, l'ébénisterie, l'ameublement, la décoration, la fabrication de multiples objets utiles ou de fantaisie, on s'applique davantage à former le goût des ouvriers et que, par la conférence, la projection, on enseigne au public à acheter de préférence les choses artistiques ;

2° Que dans tous les domaines de l'art, on encourage de façon pratique les études des talents aptes à fournir une carrière artistique et que l'on se préoccupe davantage de les favoriser.

Vœu 9ème — La culture des lettres.

Considérant que la culture des lettres est essentielle au développement de notre esprit français ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que, sans exclure les œuvres littéraires de l'étranger, l'on encourage plus spécialement les écrivains de chez nous.

Vœu 10ème — L'enseignement du dessin.

Vu l'importance première du dessin dans le développement de l'observation ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que l'enseignement du dessin se généralise dans toutes nos maisons d'enseignement.

III

VOEUX DE LA SECTION DES LOIS

Vœu 11ème — L'établissement d'un Conseil juridique.

Considérant que la survivance ethnique d'un peuple exige la conservation de son édifice social ; que les lois sont l'armature de cet édifice et qu'il importe par conséquent que celles de la province de Québec soient imprégnées d'esprit français ;

Considérant le besoin de conserver notre droit français, la nécessité d'empêcher la pénétration lente et sournoise des doctrines étrangères et l'importance d'assurer une rédaction vraiment française des lois nouvelles ainsi que des décrets qui les complètent ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que la province de Québec établisse un conseil juridique chargé de donner son avis sur les lois d'intérêt général et de suggérer pour tout projet de loi ou décret une rédaction nettement française.

Vœu 12ème — Les méthodes françaises d'interprétation.

Considérant que pour garder le caractère français de notre système juridique, il importe de conserver les méthodes françaises d'interprétation ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que dans l'interprétation de nos lois, les décisions de nos tribunaux reconnaissent le système juridique français basé sur la doctrine et refusent aux arrêts une importance prépondérante et une autorité décisive.

Vœu 13ème — La rédaction des lois.

Considérant qu'une refonte de nos lois est devenue nécessaire ;
Considérant que les textes actuels sont en grande partie mal groupés, prolixes et imprécis ;

Considérant qu'il est désirable à l'occasion de cette refonte de réviser toutes nos lois pour les rédiger selon l'esprit français ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Qu'une commission soit chargée de réviser toutes nos lois dans une rédaction concise, logique, méthodique et surtout nettement française.

Vœu 14ème — La traduction des lois.

Considérant que notre Constitution reconnaît dans le domaine fédéral des droits égaux aux deux langues officielles ;

Considérant qu'une simple traduction littérale de lois toutes rédigées en anglais ne saurait donner entière satisfaction à la population de langue française ;

Considérant que suivant le système actuel toutes ces lois sont en fait rédigées en anglais ;

Considérant que les lois fédérales auraient tout avantage à s'inspirer de la clarté, de la méthode et de la concision du vrai style législatif français ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que, dans le corps de juristes chargés de la rédaction des lois, une plus grande part soit faite à l'élément français et que les traducteurs ne soient pas astreints à une traduction trop littérale.

Vœu 15ème — Les droits de la Langue française.

Considérant que la langue française a, par le dévouement de nos découvreurs et pionniers, acquis droit de cité dans toute l'étendue de notre pays ;

Considérant que les minorités françaises de l'Amérique du Nord ont droit à la liberté de l'enseignement de leur langue ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que les droits de la langue française soient reconnus dans toute l'étendue du Canada et que le droit des minorités de langue française à la conservation de leur langue par l'enseignement soit reconnu et respecté dans toute l'Amérique du Nord.

IV

VOEUX DE LA SECTION DES MOEURS ET TRADITIONS

1° Vœux de la Section générale

Vœu 16ème — Le bilinguisme scolaire.

Que le Comité Permanent qui sera formé pour mettre à l'effet l'œuvre du Congrès soit chargé d'étudier la question importante du bilinguisme scolaire, et comme il est urgent de donner une direction aux diverses maisons d'enseignement à ce sujet, les membres

du Congrès prie le Comité Permanent de donner son attention immédiate à cette question.

Vœu 17ème — L'association professionnelle.

Considérant que l'association professionnelle et l'organisation corporative sont des éléments nécessaires à notre restauration sociale et à notre reconquête économique ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que nos associations professionnelles se multiplient de plus en plus et se constituent selon les directives pontificales, en corporations adaptées aux besoins et au caractère de notre Province.

Vœu 18ème — Le communisme.

Considérant que le communisme est un des pires ennemis de notre esprit catholique et français ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que l'on organise partout, selon les directives pontificales, une lutte énergique contre cette doctrine et que les gouvernants prennent les moyens efficaces d'en enrayer la propagande.

Vœu 19ème — Le français dans la radio et la revue.

Considérant que la radio, le magazine, la publicité commerciale sont de puissants facteurs d'anglicisation pour notre race tant au Canada qu'aux Etats-Unis ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que l'on oppose à la radio et au magazine américains des émissions radiophoniques et des revues françaises.

Vœu 20ème — Les mariages mixtes.

Considérant les dangers que présentent les mariages mixtes aux points de vue religieux et national ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que les parents catholiques s'emploient à prévenir les mariages mixtes par tous les moyens possibles ;

2° Que, dans les milieux mixtes, les prédicateurs rappellent souvent aux fidèles les prescriptions de l'Église sur cette question.

Vœu 21ème — L'école paroissiale aux États-Unis.

Attendu que l'école paroissiale constitue un élément capital pour la survivance française aux États-Unis ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que les écoles paroissiales soient de plus en plus nombreuses et florissantes dans les groupes français des États-Unis ;

2° Que dans ces écoles l'on tienne toujours compte de l'origine française et de la citoyenneté américaine des élèves ;

3° Que l'on se préoccupe de faire lire davantage de bons livres français par les jeunes franco-américains. Le Congrès souhaite aussi que l'un des nôtres publie bientôt, à l'usage des écoles franco-américaines, un livre de lecture racontant les principaux traits de l'histoire du Canada.

Vœu 22ème — Le rôle éducateur de la Presse.

Considérant l'importance du rôle éducateur de la presse et l'influence néfaste qu'elle peut exercer sur le peuple si elle ne se montre pas toujours soucieuse de sa noble mission ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que les journaux aient toujours le plus grand souci de la bonne tenue morale et littéraire qui convient à leur rôle éducateur ;

2° Que les journalistes évitent tout particulièrement la vulgarité et le jaunisme et se préoccupent de réagir contre une influence américaine qui est contraire à l'esprit français.

Vœu 23ème — L'enseignement du français dans les provinces anglaises.

Considérant qu'il est d'une importance vitale pour notre survivance française dans les provinces anglaises que l'enseignement du français y soit donné dans les meilleures conditions ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que dans chacune des provinces anglaises du Canada, on établisse au moins une école normale bilingue ;

2° Que dans ces mêmes provinces on organise pour nos compatriotes le plus grand nombre possible d'écoles bilingues, en mettant à la base du système scolaire la connaissance approfondie de la langue maternelle.

Vœu 24ème — La culture générale et les carrières économiques.

Considérant que la culture générale est la meilleure base des études spéciales ou supérieures du commerce et de l'industrie ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que les jeunes gens qui se destinent aux hautes fonctions du commerce et de l'industrie reçoivent d'abord une solide formation générale ;

2° Que les parents aussi bien que les maîtres donnent une attention spéciale, dans l'orientation des jeunes, au commerce et à l'industrie.

Vœu 25ème — La solidarité entre les groupes de langue française

Attendu que la solidarité entre les groupes de langue française du Canada et des Etats-Unis est nécessaire à notre survivance nationale ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Qu'une collaboration plus étroite s'établisse entre tous ces groupes par le moyen de leurs sociétés nationales.

2° Vœux de la Section des Dames

Vœu 26ème — La poésie canadienne.

Attendu que la poésie est l'une des formes les plus délicates de l'art littéraire et de l'esprit français ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que le public lecteur encourage les œuvres en vers qui méritent sa faveur ;

2° Que dans les maisons d'éducation, on cultive chez les élèves, dans toute la mesure qui convient, le goût de la poésie.

Vœu 27ème — Les arts domestiques.

Considérant que les arts domestiques peuvent grandement améliorer notre vie économique et prévenir l'exode rural en permettant à nos gens de gagner leur vie à la campagne ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que les écoles d'arts domestiques, encore peu nombreuses, se multiplient et que l'on encourage de toutes les manières la vente des produits fabriqués à la maison.

Vœu 28ème — Développement de l'esprit d'observation chez les enfants.

Considérant la nécessité de la formation préscolaire et particulièrement le défaut d'observation dont souffrent la plupart de nos enfants ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que les parents s'appliquent davantage à éveiller et à développer chez l'enfant l'esprit d'observation, spécialement en ce qui concerne les choses de l'art et de la nature.

Vœu 29ème — Pour une association féminine.

Considérant l'importance de plus en plus grande que prennent de nos jours les associations de tout genre ;

Considérant l'encouragement que ne cesse de prodiguer le Souverain Pontife aux sociétés qui s'appliquent à défendre et à soutenir la religion, l'individu, la famille et la société ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que se forme une association féminine canadienne d'abord, américaine ensuite, des femmes de langue française, qui leur permette de se connaître, de se développer, de s'entraider, d'exercer une saine influence autour d'elles et de se protéger contre toute doctrine subversive.

Vœu 30ème — L'éducation de la femme canadienne.

Considérant le rôle primordial que joue la femme dans la famille et dans la société ;

Considérant que c'est surtout de l'éducation des femmes qu'il faut s'occuper, car toute mère est une école ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que l'on donne aux jeunes filles et aux femmes une éducation appropriée aux conditions modernes d'existence, sans, pour cela, rompre avec les principes religieux, familiaux, sociaux, etc., qui furent une de nos grandes forces de survivance ;

2° Que les femmes très au fait de nos questions d'éducation, de vie familiale et sociale siègent dans les Conseils de la santé et de l'hygiène, des sociétés et des congrès nationaux afin d'y exercer, dans un esprit catholique moderne de bon aloi, une action sociale bienfaisante et véritablement nationale.

Vœu 31ème — Le français au foyer et à l'école.

Considérant les dangers que court la langue française dans les milieux mixtes ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que le français soit la seule langue de conversation dans tous les foyers ;

2° Que les enfants de langue française fréquentent les écoles françaises ou bilingues ;

3° Que le journal, le livre français et la chanson française reprennent leur place au foyer ;

4° Que les prêtres, les instituteurs et les institutrices s'efforcent de développer chez nos enfants le culte et la fierté de l'esprit français.

Vœu 32ème — L'éducation civique de la femme.

Considérant que la femme exerce une influence profonde sur la vie sociale et nationale ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que, dans toutes les écoles féminines, on donne une plus grande importance à l'éducation civique et qu'on permette ainsi à la femme de mieux remplir ses devoirs sociaux et nationaux et d'être en particulier un rempart solide contre le communisme.

Vœu 33ème — L'institutrice.

Considérant que l'institutrice a besoin d'une grande culture générale ;

Considérant qu'elle use ses forces au profit des enfants ;

Considérant que son salaire est d'ordinaire très bas ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que le gouvernement de la province de Québec encourage dans la plus large mesure possible nos recrues pédagogiques et les aide à atteindre un plus haut degré de perfection ;

2° Qu'il rétablisse les primes de mérite et les pensions de longs services qui existaient il y a quelques années.

Vœu 34ème — La valeur des émissions radiophoniques.

Considérant que la radio nous fait bien ou mal juger et exerce une bonne ou une mauvaise influence selon la valeur de ses programmes ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que l'on ne tolère plus à la radio les émissions de mauvais goût où les gens parlent un français trivial et vulgaire.

Vœu 35ème — Pour une littérature enfantine.

Considérant que notre littérature enfantine est très pauvre ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que l'on demande au gouvernement de cette Province de faire entrer dans les catégories de travaux qu'il couronne, les contes, les historiettes, les légendes, les ouvrages de caricature, d'historiettes illustrées, etc.

3° Vœux de la Section des Jeunes

Vœu 36ème — La correction de la langue écrite et parlée.

Attendu que la correction de la langue écrite et parlée laisse encore beaucoup à désirer malgré les efforts déployés et les succès obtenus depuis 1912 ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que les professeurs et surtout les parents surveillent avec soin leur propre langage et celui des enfants ;

2° Que l'on établisse dans toutes les écoles des cercles de bon parler et que les enfants apprennent à estimer davantage la pratique du bon langage ;

3° Qu'il y ait dans les écoles industrielles, des tableaux et des listes de mots usuels dans l'industrie et le commerce.

Vœu 37ème — Les bibliothèques dans les écoles primaires.

Considérant que la lecture est l'un des moyens les plus efficaces de formation intellectuelle et que les enfants des écoles primaires ont beaucoup de difficulté à se procurer des livres de lecture ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que l'on établisse dans toutes les écoles primaires des bibliothèques de livres de lecture appropriés à l'âge et au niveau intellectuel des enfants ;

Que le comité de l'Instruction publique aide à fournir les fonds nécessaires à l'établissement de ces bibliothèques.

Vœu 38ème — Les sciences naturelles.

Considérant que les sciences naturelles nous sont encore peu connues et qu'elles offrent un champ d'observation d'une richesse exceptionnelle ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que se multiplient les cercles de jeunes naturalistes ;

2° Que l'on accorde, dans nos écoles, une plus grande attention à l'enseignement des sciences naturelles ;

3° Que nos littérateurs fassent preuve d'une plus grande exactitude dans leurs descriptions de la flore et de la faune canadienne.

Vœu 39ème — Les mouvements spécialisés de jeunesse.

Attendu que les jeunes gens et jeunes filles sont les meilleurs agents de formation catholique et canadienne-française ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que les groupements de jeunes augmentent et que le public leur accorde une sympathie de plus en plus grande, et que les gouvernants se montrent de plus en plus généreux à leur égard.

Vœu 40ème — La tenue d'un Congrès de l'Économique.

Considérant que le présent Congrès est celui de la survivance de la langue et de l'esprit français au Canada ;

Considérant que cette survivance peut être mise en échec par la carence d'une doctrine économique propre à mieux diriger les activités de la population canadienne-française ;

Considérant par exemple, que notre épargne, mieux orientée, apporterait à nos industries l'appui utile à leur accroissement ;

Considérant qu'au cours de ces dernières années plusieurs associations hétérogènes se sont formées, ayant pour but la défense et la sauvegarde de nos intérêts économiques, et que, pour obtenir

un résultat pratique, il y aurait tout avantage à centraliser dans ce domaine les efforts dispersés ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que dès que les circonstances le permettront et sous les auspices de son Comité Permanent, un congrès de l'Économique soit tenu dans notre province ;

2° Qu'au cours de ce congrès, l'on étudie les diverses phases de l'économie canadienne-française, les besoins de nos concitoyens et les facteurs dont nous disposons pour les satisfaire, et particulièrement, les moyens propres à permettre à l'épargne canadienne-française de concourir pleinement au développement de nos ressources naturelles.

Vœu 41ème — La création d'un office de renseignements linguistiques.

Pour des raisons qu'il serait superflu d'énumérer tant elles sont connues ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu que le Comité Permanent crée un office bénévole de renseignements d'ordre linguistique ayant pour objet :

1° D'unifier la langue en consacrant l'usage de certains termes, certaines locutions, particulièrement dans le vocabulaire des affaires, de l'administration publique, de la finance ;

2° De fournir aux marchands, industriels, techniciens, instituteurs, journalistes, etc., l'aide dont ils ont besoin pour vaincre les difficultés auxquelles ils se heurtent soit dans la traduction, soit dans la correction des impropriétés des termes ;

3° D'intervenir auprès des corps publics pour obtenir la rectification d'erreurs que les imprimés, les règlements, les lois propagent dans le public ;

4° De travailler infatigablement à l'épuration de la langue française au Canada en offrant son concours bénévole à tous les individus et à toutes les sociétés qui pourraient le solliciter.

Vœu 42ème — L'enseignement du français dans les écoles primaires.

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu que le Conseil de l'Instruction publique édicte :

1° Que toutes les maisons d'enseignement enseignent le français comme une langue bien vivante et non pas comme une langue morte ;

2° Qu'elles exigent, en conséquence, de leurs professeurs une meilleure connaissance de la langue parlée ;

3° Qu'elles ajoutent aux travaux théoriques des exercices pratiques, particulièrement de conversation.

Vœu 43ème — Le culte de saint Jean-Baptiste.

Considérant que saint Jean-Baptiste a été proclamé officiellement patron des Franco-Canadiens, qu'ils vivent ou non au Canada ;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que le culte de saint Jean-Baptiste se répande de plus en plus, et que dans toutes les familles on ajoute à la prière du soir une invocation spéciale à ce grand patron et protecteur.

Vœu 44ème — Vœu des Sociétés nationales.

1° Que tous les éducateurs, depuis l'école primaire jusqu'à l'université, soient instamment priés d'appliquer une discipline ferme d'éducation qui crée chez les élèves un véritable esprit national, qui développe dans leurs âmes un amour joyeux et puissant de la patrie canadienne-française, l'estime de l'esprit français et le souci de sa culture ;

2° Que l'enseignement de l'Histoire du Canada aux différentes étapes de la formation soit constamment renouvelé, approprié et perfectionné, de façon à procurer à notre peuple la connaissance intime de son passé et à lui fournir des éléments de conviction qui le maintiennent dans la ligne de ses hérédités catholiques et françaises ;

3° Que les sociétés nationales se chargent de transmettre ou de fournir aux groupes de langue française du Canada et des États-Unis des directives qui orientent leur activité dans tous les domaines de la vie intellectuelle, économique et nationale ;

4° Que les sociétés nationales, pour éviter des divisions fâcheuses au sujet de nos problèmes canadiens, soient priées de s'entendre sur un minimum de doctrine nationale, où les esprits pourraient s'accorder et s'unir pour un travail commun et constructif ;

5° Que le redressement économique des Canadiens français s'appuie sur une technique franchement réaliste, et qui tienne compte des facteurs essentiels de leur vie nationale ;

6° Que la jeunesse soit invitée à bien préparer son avenir et que l'accès aux postes de commande lui soit facilité, afin qu'elle arrive normalement à exercer son influence, qu'elle puisse, dans son inquiétude parfois impatiente, bâtir au lieu de détruire, créer

dans l'enthousiasme au lieu de s'isoler dans l'inaction. Ainsi encouragée, elle développera avec plus de zèle les ressources de son esprit.

Vœu 45ème — Vœu d'amitié canado-haïtienne.

Pour que les deux nations se connaissent mieux, le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que par la presse du Canada et d'Haïti des relations s'établissent entre ces deux pays, relations qui fassent mieux connaître la vie intellectuelle, sociale et économique de l'un et l'autre de ces pays.

Vœu 46ème — Fédération des femmes de langue française du Canada et des États-Unis.

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que toutes les femmes canadiennes-françaises et acadiennes du Canada et des États-Unis donnent leur adhésion à la grande société féminine de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste fondée en 1907, à Montréal, où elles pourront se connaître, travailler à leur développement, s'entr'aider et exercer une saine influence autour d'elles, et aider à protéger les nôtres contre toutes les doctrines subversives.

HEC GEN PC3601C749V 37
CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE
VOEUX ADOPTÉS



3 2828 005365586

BNO



000 212 240